

## SUR LES BANCS D'ASSAS

L'Institut de criminologie de Paris : imaginez de beaux amphithéâtres, des enseignants polis et bien habillés et un public en voie de réussite professionnelle au sein de l'institution judiciaire. Imaginez une atmosphère policée où les discours s'égrènent sans jamais faire de vagues, avec cette force tranquille qui nous instruit des grands problèmes éternels et de leurs solutions éclairées sur le ton de l'évidence. Et imaginez qu'au fur et à mesure des cours, une drôle d'impression parvient à vous envahir : celle qui vous avertit que ce calme est décidément bien pire que la tempête...Voilà ce dont il s'agit de rendre compte ici : en quoi les enseignements dispensés nous rassurent hypocritement. En quoi ils nous mentent. En quoi ils nous violentent avec ce petit air de ne pas y toucher...

L'Institut de criminologie propose deux certificats comme première étape de son cursus : l'un en « sciences criminelles » et l'autre en « sciences criminologiques ». La deuxième année au terme de laquelle s'obtient le diplôme de l'Institut consiste en la rédaction d'un mémoire et la validation de deux courts enseignements. Les autres formations rattachées à l'Institut, les masters de droit pénal et de criminologie, si elles déclinent les mêmes thèmes d'apprentissage, se distinguent par une bien plus grande sélectivité et un volume horaire de cours plus conséquent. D'où l'idée admise chez les étudiants que ceux qui se retrouvent à passer les certificats dont il sera ici question, sont ceux qui ont échoué à se faire accepter dans ces autres formations vues comme meilleures, plus costaudes et plus offensives. L'Institut ne présente pas sur son site de lien avec le département de recherche sur les Menaces criminelles contemporaines, mais de fait, des enseignants circulent entre les deux. Le certificat de sciences criminelles comprend des enseignements de droit, de politique pénale, de médecine légale, de police technique et scientifique (qui regroupe elle-même toutes les sciences dites forensiques, c'est-à-dire les techniques d'investigation criminelle) etc... Celui de sciences criminologiques regroupe la criminologie, la délinquance juvénile et l'enfance en danger, la psychiatrie, la psychologie criminelle et la sociologie. Cela fait beaucoup de sciences, s'impressionnera le nouveau venu. Entre « l'ensemble des stratégies permettant d'affronter les phénomènes de délinquance », la science des « causes,

caractéristiques et spécificités du phénomène criminel », les altérations organiques et fonctionnelles de la santé mentale et le traitement scientifique des empreintes digitales et des traces de semelles, effectivement, ils n'ont pas chômé.

Devant le secrétariat a longtemps été affiché un article paru dans la revue juridique Dalloz, signé par plusieurs professeurs de droit et refusant le détachement de la criminologie du droit pénal, cette dépendance semblant garante du sérieux de celle-là. Certes, l'engagement se prend ainsi de se distinguer de l'entreprise d'Alain Bauer, mais la mainmise des juristes sur la matière n'est qu'un autre carcan imposé. On relèvera l'obligation non-négligeable de réussir un examen de droit pour rentrer à l'Institut et de composer des dissertations de type juridique à tous les examens, « puisque » le public se compose quasi-exclusivement d'étudiants en droit. L'ouverture aux autres disciplines sent le leurre à plein nez. Le droit ne se fait pas plus psychologue et plus sociologue. Au contraire, ce sont les rapports aux individus et à la société qui se font plus juridiques : le seul critère des conduites devient celui de la responsabilité pénale, le seul enjeu des pratiques est de l'évaluer et de la restaurer. Chez ces gens-là, on ne pense pas, on juge.

Je précise d'ores et déjà ne pas connaître tous les professeurs et ne rien savoir de ce qui se passe en coulisses, c'est-à-dire de la lutte entre différents courants de pensée du corps enseignant. On sait vaguement que ça fricote avec l'Institut pour la justice d'un côté, que ça se méfie de Bauer de l'autre. Mais le vif débat de cette année sur la constitution de la section de criminologie au CNU n'a été évoqué dans aucun des cours auxquels j'ai pu assister. Jamais on ne nous expliquera les enjeux de la constitution de la discipline. De même, l'Institut de criminologie en tant que tel est un lieu littéralement sans histoire, aucun renseignement sur l'endroit où l'on met les pieds.

Les enseignants sont des professionnels : juges, avocats, psychiatres, psychologues, policiers qui se servent de ces études pour faire valoir et légitimer leur fonction plutôt que d'essayer de profiter d'un temps propice à réinterroger les fondements même de leur pratique. Que ferait-on s'ils n'étaient pas là pour nous faire prendre conscience de nos actes, calmer les délirants et traquer les malfaisants... Certes, ils ont des situations dites délicates à affronter : le psychologue intervenant en prison est pris dans la difficile « obligation » de ne pas « délégitimer la réponse pénale » tout en tâchant de ne pas se laisser guider par ses nécessités ; le juge qui ne veut pas céder au tout répressif dans le rendu de ses décisions, ainsi que le commissaire-divisionnaire qui sait bien la complexité masquée par l'étendard

brandi de la « délinquance roumaine », luttent contre l'air du temps. Aussi, si certains enseignants sûrs de leur pouvoir rendent terrifiante l'idée de tomber entre leurs mains, d'autres peuvent introduire un peu de jeu, sûrement appréciable pour les gens auxquels ils ont affaire au quotidien. On peut le reconnaître mais c'est tout. Quelque soit la personnalité des enseignants, la volonté de rendre compte de ce que j'ai entendu en cours s'exécute surtout au nom de la règle instauratrice de l'honnêteté intellectuelle selon laquelle il faut s'efforcer de faire attention et de rendre compte de la place que nos discours nous font occuper dans un champ théorique, plutôt que de faire comme si les énoncés allaient de soi. Jamais ces places n'ont été dites et pensées en commun avec les étudiants.

Leur statut de professionnels doit faire ressortir la finalité « pratique » de ces études destinées à éclairer les futurs intervenants dans le milieu judiciaire. On apprend ce qui marche ou pas pour lutter contre la délinquance et pour traiter les délinquants. La prévention situationnelle, mettre des bâtons dans les roues des délinquants, ça marche moyennement parce que ces derniers sont rusés ; l'odorologie, se faire démasquer par un chien, ça marche ; les médicaments, ça marche bien quand ils sont bien pris ; le milieu ouvert, ça marche bien mais il faut le mériter.

Pour comprendre sur quoi reposent ces diagnostics, il ne faudrait cependant pas croire qu'on va se livrer à une bonne enquête de police : qui, quand, où, quels mobiles, quels moyens. Chaque théorie vue en cours se réduit à quelques lignes passées à la moulinette des gros concepts nature-culture, déterminisme-liberté, répression-prévention. Jamais de travail sur les textes théoriques et législatifs, jamais de contextualisation historique et politique. Ainsi, un beau matin du XIXème en Italie, trois affreux ont inventé le positivisme et le criminel-né. Les mêmes banalités reviennent à chaque cours, donc on les connaît mal, mais suffisamment pour que le sujet de droit que nous sommes soit choqué et leur reconnaisse un sérieux « manque de sens critique ». Tout à coup, Lacassagne lance l'offensive éclairée avec son « bouillon de culture »<sup>1</sup>, présenté comme une rupture complète d'avec les thèses de son temps (version de l'histoire que les historiens ont pourtant démolie depuis longtemps). Le corps d'un côté, le milieu social de l'autre. Puis on réalise le coup de force synthétique en nous mixant tout cela : ce sont les deux qui comptent, il faut contrôler ses pulsions, ne pas traîner n'importe où et avec n'importe qui. Les théories les plus concluantes

---

<sup>1</sup> « *Le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité, le microbe étant le criminel, c'est-à-dire un élément qui n'a de valeur que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter.* »

restent celles du contrôle : nécessité du lien social, contrôle de soi. La figure du délinquant solitaire, débordant de frustrations, incapable de s'engager se décline partout, le « présentisme opportuniste » est l'apport décisif de la pensée contemporaine.

De même, la psychiatrie n'a pas d'histoire. Il y avait avant et après la découverte des neuroleptiques au début des années 50, telle est la ligne de partage. A partir de là, on apprend le DSM IV<sup>2</sup> par cœur et voilà comment seront guidés les futurs juges dans leurs décisions. L'eugénisme est disqualifié comme objet de pensée et on ne l'évoque que pour se rassurer de son dépassement théorique. L'hygiénisme n'existe pas, l'histoire de la prise en charge des mineurs par l'autorité étatique a été celle d'un souci quasi-naturel pour le bien-être des rejetons de l'Assistance publique.

Cette extrême généralité qui, de fait, est un révisionnisme insouciant, permet la plus grande confusion (« synthèse ») et annule toute force à la contradiction. Dès lors, on peut tout faire, tout tenir, rien n'engage à rien. La plupart des discours ne se rattachent pas à une position ennemie, déclarée et clairement identifiable comme telle, bien que l'idéologie sécuritaire ait minutieusement fait son œuvre et que sa construction d'une figure de l'altérité menaçante ait infecté et réorganisé tout le champ du tolérable et de l'intolérable (les incivilités sont un terme désormais bien installé puisque leurs auteurs sont des cibles de la politique pénale). On a bien plutôt à faire avec des discours tordus et à des manières tranquilles de tenir l'intenable. Ainsi on peut encourager l'esprit critique et tenir le discours du pouvoir ; on peut critiquer la notion d'anormalité en ce qui concerne la sexualité, mais se moquer de « l'inefficacité » du traitement psychanalytique qui ne prescrira pas de médicaments pour lutter contre les envies débordantes ; on peut s'inquiéter de la normativité du comportementalisme et se féliciter qu'il ait tout de même permis « l'établissement de signes observables » facilitant les cures de réadaptation ; on peut se méfier de la focalisation sur la personnalité du délinquant et voir le suivi psychologique individualisé comme la panacée humaniste ; on peut faire un cours terrorisant sur le terrorisme et dénoncer la militarisation du droit pénal. Enfin, on peut commencer par mettre en garde sur la finalité répressive de la discipline criminologique avec Mucchielli et embrayer sur « l'analyse stratégique » de l'acte criminel avec Cusson<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux  
2. Opportunisme insensible, défaillance du contrôle social ...

L'inconséquence épuisante et stérile de ces discours vient de ce que jamais n'est pris le temps de mesurer les affirmations passées en revue. Et ne pas faire cas des implications de ce que l'on dit se ramène à n'avoir rien dit. On peut citer Jaurès qui en appelle à une solidarité d'avec ceux qui sont considérés comme des monstres, si on les rejette tout le temps dans une altérité telle qu'on ne peut même pas se demander si on leur ressemble à ces « hommes pourtant ordinaires », et bien c'est comme si on n'avait pas parlé de Jaurès. Ainsi, en criminologie clinique, en psychologie, on nous répète à longueur de temps que le travail du psy consiste à « faire penser », que « l'agir court-circuite la mentalisation », que chaque personnage décrit à un « intellect limité » le poussant à chercher des sensations fortes, que la prise en charge se destine à faire « prendre conscience » des attitudes adoptées et des actes commis. On nous présente de pauvres hères incapables de penser et non des difficultés qui nous concernent tous. L'exclu doit nous interroger nous-mêmes en retour, cela, on nous le dit bien, sans le répéter trop souvent quand même, mais en quoi, jusqu'où et que faut-il en conclure, ne fait pas partie de la formation. Cette interrogation qui devrait en être le fondement se transforme en une tarte à la crème précautionneuse. Les « publics du social » sont ces vies vouées à devoir trouver du travail et à réussir à le garder, à se reproduire sous assistance médico-sociale, tenaillées par des intérêts et des besoins qu'on ne leur laissera pas le soin de définir eux-mêmes. L'investissement de ces vies par les appareils de pouvoir les cloîtent irrémédiablement dans la sphère du domestique, du foyer, du privé. Ce partage de la raison qui ne fait pas droit à la parole et à la réflexion des gens sur leur vie et sur le sens politique qu'elle a dans la collectivité se retrouve dans tous les discours sans jamais se nommer comme tel.

L'histoire officielle des disciplines étudiées nous fait assister au progrès constant de l'homme à travers la conquête de l'état de droit. Le droit est présenté comme la matière dont les productions sont un indicateur de civilisation des sociétés et de nous-mêmes. La loi est le vecteur d'une humanité digne de ce nom et le rempart contre une sauvagerie latente et incorrigible. Aussi, n'importe quel état de la société paraît en appeler naturellement à l'intervention du législateur impersonnel pour qu'il y soit remédié, de la simple bagarre au terrorisme. Le contenu de la loi peut se prêter à la polémique mais sa substantifique moelle est de nous protéger des autres et de nous-mêmes. Et donc de se faire respecter. Parvenus au contrat social, tous les mécanismes répressifs s'en trouvent légitimés : puisque tu as des

droits, tu as des devoirs et on fait honneur au sujet de droit que tu es en punissant tes manquements. Raisonement fourbe et implacable qui se décline pour tout et n'importe quoi.

Ayant donc atteints un tel degré de civilisation, tous les textes juridiques nationaux et internationaux nécessaires à assurer le respect et la sécurité de tout un chacun existent. Ce pourquoi le scandale est toujours constitué soit d'une absence de droit (les truculentes « zones de non-droit »), soit d'un décalage anormal, accidentel entre le discours et la pratique (mais un code de déontologie pour le service pénitentiaire devrait y remédier). Les droits de l'homme officient comme critère de ce qui s'accepte ou se refuse. L'analyse critique consiste dès lors, non pas à penser les termes dans lesquels les problèmes se structurent mais à mesurer les régressions, les efforts à faire, les avancées en droit. Comme si la seule pensée disponible pour lutter contre l'insupportable allait se révéler dans les rapports du Sénat. La difficulté à faire respecter ces droits pour ceux que ça pourrait concerner n'interroge jamais l'individualisation et la psychologisation de la prise en charge comme blocage de revendications collectives et il s'oublie qu'il est bien des atteintes que les droits de l'homme n'ont jamais eu pour vocation de réguler ( comment ose-t-on faire croire que la prison pourrait devenir un lieu meilleur si chacun y mettait un peu du sien..).

Et puis, les droits de l'homme, ça sert aussi à brandir la menace communautariste de ceux-qui-ne-s'intègrent-pas sans avoir l'air fasciste. Un petit débat de philosophie pénale sur l'excision et leur mise en œuvre au service de la suprématie de la culture occidentale est confondante : il en ressort que « puisqu'au nom des droits de l'homme », on ne peut accepter qu'une femme africaine ( ne cherchez pas précisément le pays, on comprend bien) se fasse exciser, il faut « acculturer ces hommes et ces femmes ». L'excision n'engage pas à une solidarité mais à une intolérance frileuse que les droits de l'homme accomplissent fort bien. Ou comment l'humanitaire légitime le sécuritaire...

La criminologie énumère des causes de la délinquance qui se mêlent indistinctement et qui pourront se choisir en fonction du degré de sympathie que l'on a pour l'être à juger. La psychologie criminelle nous apprend une dizaine de causes, dont les jeux vidéo, les médias, le manque de sens moral, les maladies génétiques ( le coup du chromosome en trop) et les troubles organiques, mais ce qu'est une cause, d'où lui vient son efficacité, comment elle s'établit, on ne le sait pas. Enoncer une cause sert juste à se montrer à la fois compréhensif

et méfiant. Ainsi de la figure de l'enfant, enserrée dans la continuité troubles de conduite/délinquance : malheur au petit garçon de 4 à 6 ans présentant une anorexie, il y a désormais présomption d'évolution vers une pathologie psychotique, présomption parce qu' « on attend que la science (*la psychologie criminelle*) nous le prouve avec certitude »...

Une autre grande cause de la délinquance est assurément le manque d'éducation des pauvres. L'appréhension du thème de la délinquance juvénile et de l'enfance en danger sera organisée autour de la notion juridique de responsabilité et du rapport d'obéissance aux règles. Les « carences maternelles » faisant régulièrement exploser le chiffre de la délinquance (on ne comprend pas bien si c'est parce que les mères sont bêtes ou méchantes, sûrement les deux à la fois), l'idée qu'il faut « éduquer à la parentalité » s'en trouve formidablement légitimée. Idée à laquelle les mères désemparées de multi-récidivistes ne peuvent que consentir puisque « ça va les aider ». Etre mère n'ayant pas l'air si naturel que ça, place à l'acquis, à la formation. Mais chassez celui-là, il revient au galop : l'explication du faible taux de délinquance féminine réside dans la plus grande responsabilité des femmes et leur meilleure moralité. (Ca contredit les dégâts qu'elles occasionnent chez leur progéniture ? Non, non, rien ne se contredit, tout se cumule et « interagit »). Et quand elles transgressent, c'est à l'aide de leur fameuse ruse, pour un mobile affectif et parce qu'elles ne sont pas à l'aise avec leur maternité.

La seule idée de l'éducation sous-tendant ces représentations et justifiant la répression, est celle qui consiste en l'apprentissage des règles pour l'adaptation à la société. Toute la justification de la prise en charge administrative et judiciaire se base sur l'idée qu'il faut intervenir pour éduquer, tous les problèmes viennent d'un défaut d'intégration des règles (les violences conjugales, les rapports conflictuels parents-enfants, enfant-école). Permettre un peu de liberté, quelques courants d'air dans ce réseau asphyxiant de contraintes et d'échecs, non. La liberté est toujours ce qui pourrait arriver de pire. Eduquer, c'est faire intégrer les règles. Nous, public, nous avons le devoir de faire preuve d'esprit critique. Pas eux. Le même discours serait mauvaise foi et victimisation de leur part. Il n'est pas tant cherché la soumission à une autorité ( quoique ça ne leur fera pas de mal d'aller en stage chez les militaires, apparemment « ça marche bien »), que l'assujettissement à soi-même par des procédés de « responsabilisation » qui consistent essentiellement à faire vivre à la personne une situation encore pire que la sienne actuelle pour qu'elle rentre dans le droit chemin. Des « mesures et sanctions éducatives » pour les mineurs à « l'accompagnement »

des familles en « grande difficulté », l'obligation est constante de « se prendre en charge » par l'élaboration de projets professionnels ou matrimoniaux de réinsertion, par la participation à des activités collectives, à la consultation médicale et d'en rendre compte. Des rendez-vous, des obligations, des devoirs à faire, des preuves de bonne volonté à donner. Une amende au petit voleur pour lui apprendre à économiser. Le remède miracle de la mise au pas par le travail, de l'effort rédempteur. L'envoi de jeunes à problèmes faire un « séjour éducatif » en Afrique installer de l'eau potable ou comment pour ne plus te plaindre de ta misère, on te met le nez dans une autre.

Que la révision, l'adaptation possibles à tout moment de ces contraintes soient un dispositif normatif incroyable, que ces formes pourtant dites douces du contrôle social allient tant violence symbolique, insensible que frappe brutale du pouvoir, que cette mainmise intrusive sur la psyché et le temps des gens soit humiliante, tout ce qui constitue la violence de ces mesures n'est jamais ne serait-ce qu'imaginé, puisqu'on nous présente ce recentrement sur la personnalité comme l'avancée humaniste la plus décisive du XXème siècle.

Et ne vous mettez pas trop en colère. Du cerveau reptilien au problème hormonal, on comprend que l'agressif n'est qu'un frustré. La haine, cette « liqueur précieuse faite de notre sang, notre santé, notre sommeil et des deux tiers de notre amour »<sup>4</sup> ne méritera pas autre chose que des calmants, tout comme la tristesse se résoudra par une cure d'électrochocs dont on regrettera en psychiatrie que la désolante image ne rende pas justice à son efficacité. Le psychopathe, le gamin agité ont envie de sensations fortes et ne tolèrent pas la frustration parce que leur développement psychologique qui s'articule autour des notions « d'être (autonomie), d'avoir (besoins affectifs), de vouloir (compétition), de pouvoir (adaptation) et de croire (faire confiance en l'autorité) » a connu quelques accrocs. La sexualité concentrant férocement ces enjeux de contrôle de soi est décrite dans les mêmes termes écoeurants, lieu de pulsions naturellement violentes (chez les hommes) que des pratiques trop élaborées masquent mal (fétichisme, sado-masochisme : « troubles du jeu sexuel ») et qu'il faut réguler dans le respect des partages sexistes (la femme qui ne « satisfait » pas son mari ou le mari qui se sent inférieur à sa femme sont des situations problématiques en tant que ne permettant pas cette régulation du flux pulsionnel).

---

<sup>4</sup> Charles Baudelaire, *Conseil aux jeunes littérateurs*



Face à la liste incroyable de « troubles » émanant de cette vision de la vie, carrément insultante pour nous tous, il faudrait en plus se rassurer qu'ils soient appréciés « contextuellement » : « Tout dépend si c'est adapté ou pas » nous disent les psychiatres. En bref chez eux, c'est comme chez les flics, les juges ou en prison : tout, tout va dépendre de la largesse d'esprit de ceux sur qui tu vas tomber. A faire froid dans le dos...

Voici enfin à quoi cela sert de se parer de tant de sciences. Tout d'abord, cela permet de s'assurer d'une posture, celle de l'intellectuel dominant dont l'esprit critique ne cessera de se distinguer de « l'opinion publique ». L'opinion publique, jamais atteinte par la critique des constructions statistiques, a des demandes, des réactions, des représentations dont il faut vite se démarquer en les nommant de la sorte, et une fascination morbide pour les faits divers désolant le chercheur éclairé. Alors que l'intérêt effectif des gens pour la question criminelle est tout à fait réjouissant et significatif et mérite qu'on y fasse droit et honneur, il ne sera jamais pris en compte. Faire cas de l'attraction pour ce qui fait transgression et qui nous unit tous en ce lieu universitaire établirait un objet de pensée véritablement commun, réunissant le juge, le criminel et le chercheur. Mais la science restera là une culture de classe.

Le recours au terme de science assure également et magiquement une position d'objectivité et de neutralité. Et le jeu de dupes se perpétue : la scientificité de la matière implique une position de détachement par rapport aux impératifs immédiats de l'Etat et en retour, justifie pour l'Etat d'y recourir sans qu'il puisse être suspecté d'arbitraire (on nous fait profiter des techniques de profiling sans jamais s'arrêter conséquemment sur leur origine policière). De la sorte, toute dénonciation d'une pensée du pouvoir se conçoit non pas comme acte de la pensée mais comme choix politique distinct de l'objectivité scientifique (Foucault et Mucchielli sont certes intéressants et, ce « et » qui sonne toujours comme un « mais », « marxistes »). Par contre, ramener les pensées à des enjeux de politique pénale sans le dire tout en le disant, c'est là réfléchir comme citoyen responsable.

La science permet enfin de se distinguer de la morale. Cette dernière revient derrière chaque appréhension de ce qui se montre « utile » à la lutte contre la délinquance (travailler, être en couple), mais qu'importe le partage est immédiatement assuré.

L'escroquerie consistant à présenter comme neutre un discours tenant un rôle idéologique est dès lors caractérisée.

Le quotidien dont tous ces professionnels pourraient nous faire part et qu'ils ne nous racontent jamais, ce sont ces petits et grands moments de bascule où rien ne se passe comme prévu et appris, ces moments où l'on éprouve la fragilité et le mensonge des grandes catégories. Ce ne sont pas des détails psychologiques qui ne changent rien à la donne. Ils en proposent une autre : tout tient à si peu de choses, cela tient à rien nous dit-on, et bien pensons ce rien. Pensons à partir du fait que tous nous nous tenons sur le fil du rasoir. Au lieu de cela, ils forment des criminologues aptes à poser les fameux Diagnostics à Visée criminologique dont l'annexe de la loi du 27 mars 2012 préconisait la généralisation. Tout le savoir dispensé à l'Institut nous rend aptes à le faire. Le fou imprévisible, le psychopathe larvé, le mineur en danger, l'immigré errant, la mauvaise mère, le toxicomane menteur, l'enfant sauvage, le taulard récidiviste et le pédophile bien intégré n'ont qu'à bien se tenir. On peut critiquer les méthodes actuarielles, quelques usages de la « dangerosité » etc., quand on nous propose des savoirs sur les causes « bien-connues » du crime et une pinacothèque de la délinquance tels que leur grossièreté engluent tout le réel et vise à justifier le soupçon et la surveillance, pardon le suivi, il est évident qu'à terme nous savons diagnostiquer, pronostiquer, repérer. Certes, on peut se rassurer en affirmant qu'au sortir de ces cours, en fait nous ne savons rien. Les mauvais manuels de culture générale ne permettent aucune compréhension du réel. Cet éloge du concret, du réalisme qu'on entend à longueur de temps et qui ne consiste qu'en l'application violente des préjugés de la pensée dominante est complètement superficiel. Mais les représentations sur la délinquance construites à partir du point de vue des blancs des classes moyennes aisées qui s'en sortent toujours agissent très efficacement et n'en finissent pas de faire du dégât. Et le public est désormais mûr pour entendre les cours de Raufer l'année d'après...